

2800 décès par jour liés au paludisme grâce à l'OMS et à l'UE !

Cela ne peut pas être vrai !

affirme l'association anamed international (ASBL)



Résumé : L'UE vient de classer, en novembre 2019, Artemisia annua, souvent appelée "Reine des plantes médicinales" et "Prix Nobel des plantes médicinales", en tant que « nouveau aliment » non approuvé (9), par égard, selon nous, pour les profits de l'industrie pharmaceutique. Notre association demande cependant l'homologation immédiate de cette plante médicinale comme « ancien aliment » tout comme les pommes et les poires ! L'UE fonde sa position négative évidemment sur une récente recommandation de l'OMS (10). Selon l'association, cette « lutte » actuelle et commune entre l'OMS et l'UE contre cette plante médicinale prouve que le même lobby pharmaceutique cupide, impitoyable et agissant de manière non scientifique est à l'œuvre de manière sanglante à Bruxelles et à Genève. C'est pourquoi l'association demande à toutes les personnes politiquement engagées de la soutenir.

Chers amis et collègues,

comme vous pouvez le voir dans le document ci-joint, nous faisons face à une situation extrêmement menaçante. Nous vous demandons donc instamment de nous aider à poursuivre notre action humanitaire dans le monde entier.

Cause : Pour des raisons claires, à savoir pour éviter à l'industrie toute concurrence provenant de la nature, l'UE a divisé les denrées alimentaires en trois catégories à partir du 15 mai 1997. De manière simplifiée, il s'agit des catégories suivantes :

Catégorie A: Denrées alimentaires traditionnelles, comme les pommes, les poires, le thé à la camomille, etc. qui ne sont pas listées dans le catalogue de l'UE.

Catégorie B: denrées alimentaires qui, de l'avis de l'UE, "n'étaient pas utilisées de manière significative pour la consommation humaine dans l'UE avant le 15.5.1997" (1) et qui sont désormais autorisées (2).

Catégorie C: denrées alimentaires qui, de l'avis de l'UE, "n'étaient pas utilisées de manière significative pour la consommation humaine dans l'UE avant le 15.5.1997" (1) et qui ne sont pas autorisées jusqu'à présent.

Problème : Avec environ 3 000 décès par jour, il n'y a pas de plus grand destructeur de vies que le paludisme. Cependant près de 2 800 de ces personnes pourraient être sauvées quotidiennement par Artemisia. C'est pour cela que nous nous battons en tant qu'anamed international (ASBL) et nous comptons sur votre aide. Grâce à notre travail Artemisia, des milliers de personnes sont encore en vie aujourd'hui. L'UE VEUT L'INTERDIRE !

Comment est-ce possible? Eh bien, le premier règlement sur les nouveaux aliments (NFV, Règlement CE 258/97) de 1997 a été bien accueilli par le public, car il se concentrait principalement sur l'introduction secrète d'aliments génétiquement modifiés par la grande industrie. Mais l'UE a ensuite renversé la situation : la révision de l'actuelle NFV portant le numéro EU/2015/2283 a permis de protéger l'industrie de la population ! Les plantes comme le stevia n'ont pas été autorisées jusqu'à ce que la grande industrie soit prête à les "exploiter" : dans ce cas-ci,

Coca Cola ! L'avocat C. Ballke fait le commentaire suivant : "Le succès de la nouvelle réglementation dépendra aussi de l'esprit qui l'anamera" (5). Je ne peux que souligner que cet "esprit" s'appelle peur, recherche du profit et néocolonialisme. Car les agriculteurs, les éleveurs, les médecins et les praticiens des médecines douces en Europe ont désormais peur d'acquérir de l'expérience avec les plantes médicinales. Les autorités de contrôle alimentaire sont obligées d'imposer des sanctions et de fermer des mini-sociétés, ce qu'elles ne comprennent pas elles-mêmes.

Car sinon comment se fait-il que l'Etat chinois favorise la diffusion de la médecine traditionnelle chinoise (MTC, par exemple la plante médicinale *Artemisia annua*) en Chine et (!) en Europe (4), mais que la diffusion d'une "médecine traditionnelle européenne" soit bloquée par l'UE elle-même en Europe ! Que fait l'Etat allemand de comparable en Chine ? Rien ! En Allemagne ? Rien ! L'état chinois soutient la MTC, de sorte qu'il y a aujourd'hui 300.000 médecins MTC en Chine (4). Combien y a-t-il de médecins "MTE" (Médecine Traditionnelle Européenne) en Europe ? Certainement très peu, parce que, comme on peut le voir avec l'*Artemisia annua* : l'UE voit sa tâche dans la lutte plutôt que dans le soutien à une médecine basée sur les plantes médicinales dans les cliniques européennes ! Par exemple : Notre espèce préférée, l'*Artemisia annua* anamed réduit les coûts d'un traitement antitumoral à l'artémisinine en Allemagne de 99% (auto-produite à 100%). L'intérêt de la politique européenne de santé ? Blocage. On préfère se plaindre que l'Allemagne ne reçoit pas assez de médicaments contre le cancer (des compagnies asiatiques) pour ses patients. En novembre, l'UE a classé l'aliment "*Artemisia annua*" dans la catégorie C.

Solution : Nous n'acceptons pas cette situation et vous demandons de libérer cette plante de son "illégalité" et de la classer dans la catégorie A. Vous pouvez le faire en envoyant cette lettre à des politiciens responsables et en étayant éventuellement l'urgence de la lettre par vos propres expériences ! La plante *Artemisia annua* (abrégée ici en A-2) n'est PAS du tout une NOVEL FOOD (nouveau aliment), mais appartient à la catégorie A. En voici les raisons :

1. A-2 est utilisé en Chine depuis 2000 ans pour traiter la fièvre et les maladies intestinales.
2. Les travaux de Manfred Porkert ont, entre autres, contribué à la diffusion de la MTC en Allemagne. Sa "pharmacologie clinique chinoise" de **1978**, par exemple, offre pour la première fois une description complète des effets des médicaments chinois dans une langue occidentale (3). En d'autres termes, des plantes médicinales comme par exemple *Artemisia annua* (A-2) ont été utilisées en Allemagne bien avant la date fixée par l'UE du 15 mai 1997.
3. Dans la compréhension de la MTC, les plantes médicinales sont toujours à la fois des médicaments et des aliments. *Artemisia annua* est officiellement utilisée dans la MTC depuis le VI^{ème} siècle et l'est également en Allemagne depuis plusieurs décennies. J'en ai acheté en septembre 2019 tout à fait normalement dans une pharmacie. Le représentant du bureau de district Rems-Murr a pris des photos de cet aliment le 1.10.2019.
4. Entre la redécouverte de la plante *Artemisia annua* par le Professeur Tu Youyou (1968) et la réaction de l'OMS en 2001 d'utiliser les ingrédients de cette plante contre le paludisme, il n'y a pas moins de 33 ans de retard volontaire. L'OMS voulait à tout prix empêcher les patients atteints de paludisme d'être guéris par des plantes cultivées par eux-mêmes. En raison de ce retard, il n'a pas été possible pour les organismes d'aide européens de réaliser avant 1995 des études sur cette plante médicinale qui poussait également dans toute l'Europe orientale. Ce retard est donc de la faute de l'OMS et non celle des utilisateurs, comme par exemple notre association !
5. J'ai moi-même présenté *Artemisia annua* au public avant la date fixée par l'UE. Cela s'est passé à la foire "Pro Sanita" à Stuttgart (23.-27.4.1997), en tant que collaborateur sur le stand du "Magasin du tiers monde Winnenden". Au stand numéro 5.2-226, j'ai exposé et vendu *Artemisia annua*, ce qui a été confirmé par écrit (6). Cette information est vérifiable et devrait être considérée comme étant « *significative* » au plan juridique.

6. Bien entendu, Artemisia annua était déjà utilisée de manière significative bien avant la date fixée au 15.5.1997. L'utilisation d'Artemisia annua est décrite en détail dans l'ouvrage général de référence pour la pharmacie "Hagers Handbuch, 5^{ème} édition", pages 366 et 367. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'origine de la plante indiquée dans ce livre est "l'Asie ou la Yougoslavie pour sa culture". Ce livre a été publié en 1992 ! Pourquoi un pays membre de l'UE aurait-il cultivé cette plante si elle n'avait pas été consommée ? (Les droits d'auteur appartiennent à la maison d'édition Springer-1992) (7)

Conséquence et perspective : De nos jours, de nouvelles maladies tropicales apparaissent constamment en Europe suite à la catastrophe climatique. Nous devons tous contribuer à faire en sorte que le lobby pharmaceutique ne prive pas les médecins et les naturopathes en Europe des moyens de lutter contre ces nouvelles maladies tropicales. Il est scandaleux que d'un côté, l'UE autorise désormais l'industrie pharmaceutique, par exemple, à vendre une seule injection aux caisses d'assurance maladie pour 2 millions de dollars (Zolgensma®) et que, de l'autre côté, les autorités de contrôle s'acharnent sur mandat de l'UE sur les organisations humanitaires et les mini entreprises.

Un exemple : Cette année, nous avons essayé en vain pendant 5 mois de transporter 300 kilogrammes d'Artemisia annua, récoltés en Tanzanie et financés par des donateurs anonymes du monde entier, au Mozambique afin de les distribuer gratuitement dans les bidonvilles touchés par les inondations. L'importation a été refusée en faisant référence aux avertissements de l'OMS et au blocage de l'UE sur l'Artemisia annua en tant que médicament antipaludique ! 9000 personnes auraient pu être traitées contre le paludisme avec un taux de réussite de 94% ! Aujourd'hui, de nombreux patients sont malheureusement morts, notre thé a pourri à la douane et nous avons dû ensuite le brûler. Cela est si triste, mais qui plaide coupable ?

Un encouragement : Veuillez lire la fiche d'information officielle du ministère allemand de l'Éducation et de la Recherche (8). En 2013, le Ministre de l'époque, le professeur Dr. J. Wanka, a recommandé une approche qui est exactement la nôtre ! Citations : "*La voie de l'innovation ressemble à une expédition : S'aventurer en dehors d'un territoire familier, franchir des frontières et s'ouvrir à l'inattendu sont des conditions préalables nécessaires*" et sur la deuxième page on peut lire : "*Artemisia annua - l'armoise – peut être cultivée dans le monde entier. En Allemagne, cette plante est plutôt connue comme une mauvaise herbe, mais elle peut faire beaucoup plus - elle peut changer le monde*".

Nous avons besoin de vous pour ce changement !

Vous trouverez de plus amples informations sur notre page d'accueil. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Avec toutes mes cordiales salutations (et avec le plaisir de recevoir votre réponse)

Hans-Martin Hirt et toutes les associations et équipes anonymes du monde entier !

(1) VO 2015/2283/EG Art 3 Abs.2

(2) http://ec.europa.eu/food/safety/novel_food/catalogue/search/public/index.cfm#

(3) Médecine traditionnelle chinoise – Wikipedia

(4) https://de.wikipedia.org/wiki/Traditionelle_chinesische_Medizin, abgerufen am 13.11.2019

(5) <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:baPGXRlhjGsJ:www.meisterernst.com/pdf-file/pub/2019/Ballke-FOOD-Lab-2-2019.pdf+&cd=1&hl=de&ct=clnk&gl=de&client=firefox-b-d>

(6) Attestation de l'association „Weltladen Winnenden“

(7) siehe google, Text liegt hier vor.

(8) BMBF_Artemisinin_bf_final.pdf, siehe in Suchmaschine unter „Innovationsforum Artemisinin“

(9) http://ec.europa.eu/food/safety/novel_food/catalogue/search/public/index.cfm#

(10) <https://www.who.int/news-room/detail/10-10-2019-the-use-of-non-pharmaceutical-forms-of-artemisia>. Document that we abbreviated as “NPA”